République du Sénégal
Un Peuple-Un But-Une Foi

Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
Direction générale des Financements et de la Dette

TABLEAU DE BORD AU 25 JUILLET 2026

CONVENTIONS DE PRETS SIGNEES ENTRE L'ETAT ET LES BAILLEURS :

DU 1er JANVIER 2026 AU 25 JUILLET 2026

En cohérence avec l'engagement de transparence du Gouvernement de la République du Sénégal, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan a instauré la publication régulière d'un tableau de bord de suivi des nouvelles conventions de crédit signées par l'État du Sénégal. Ce tableau présente les partenaires, objets, montants et maturités des nouveaux engagements de l'État, permettant à l'ensemble des partenaires, citoyens et observateurs de disposer de ces informations. Ce tableau s'inscrit en complément du bulletin statistique de la dette, dont l'objectif est de mettre à disposition les informations relatives à l'encours de la dette publique de l'État du Sénégal.

DETTE EXTÉRIEURE – ACCORDS DE PRETS SIGNES ENTRE L'ETAT ET LES BAILLEURS DE FONDS AU COURS DE L'ANNEE : 2026

Bailleurs	Affectation du prêt	Date de signature	Période de grâce	Durée du prêt	Montant du prêt *(devise du prêt)*	Devise du prêt	Montant du prêt *(FCFA)*
BOAD (BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT)	Projet de construction et d'exploitation du Segment Nord du Réseau de Transport de Gaz naturel par Gazoduc	27/03/2026	2 ans	10 ans	50 000 000 000	XOF	50 000 000 000
IDA (ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT / GROUPE BANQUE MONDIALE)	Projet d'amélioration du cadastre et du régime foncier du Sénégal (FA PROCASEF)	05/05/2026	5 ans	25 ans	33 900 000	EUR	22 236 942 300
	Projet de Santé PforR NAATANGUE 2030	08/06/2026	5 ans	25 ans	83 700 000	EUR	54 903 600 900
INVEST INTERNATIONAL CAPITAL B.V.	Construction de l'émissaire en mer de la Baie de Hann	22/05/2026	20 mois	13 ans et 8 mois	11 445 000	EUR	7 507 427 865
ITFC (SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE)	Financement campagnes arachidières 2025/2026 & 2026/2027 en faveur de la SONACOS	21/07/2026	-	12 mois	40 000 000	EUR	26 238 280 000
SCB (STANDARD CHARTERED BANK)*	Renouvellement du financement des chaines de valeur agricole et sécurisation des produits alimentaires importés - Garantie MIGA	23/04/2026	-	11 mois	230 000 000	EUR	150 870 110 000

- La signature d'une convention de financement n'implique pas automatiquement le décaissement des fonds : elle déclenche l'engagement du bailleur et fixe les conditions dans lesquelles les paiements pourront être effectués.
- Une fois la convention signée, le bénéficiaire doit introduire une demande de décaissement conforme aux modalités prévues dans la convention.
- Par conséquent, le cumul des montants de ce tableau ne constitue pas nécessairement l'encours de la dette associée à ces conventions. Les montants effectivement décaissés, qui déterminent l'encours de la dette, figureront dans les documents de reddition des comptes de l'exécution budgétaire.
- En cas de syndication, la banque Agent, agissant pour le compte des prêteurs au titre de la documentation juridique, figure sur la colonne « Bailleurs ».

* Crédit syndiqué

DETTE INTÉRIEURE – ACCORDS DE PRETS SIGNES ENTRE L'ETAT ET LES BAILLEURS DE FONDS AU COURS DE L'ANNEE : 2026

Bailleurs	Affectation du prêt	Date de signature	Période de grâce	Durée du prêt	Devise du prêt	Montant du prêt
BHS (BANQUE DE L'HABITAT DU SÉNÉGAL)	Crédit moyen terme concourant à la couverture du besoin de financement de l'Etat	15/05/2026	-	3 ans	XOF	20 000 000 000
BIS (BANQUE ISLAMIQUE DU SÉNÉGAL)	Financement commercial complémentaire portant électrification de 1000 localités dans la phase 1 du Plan d'urgence d'électrification (PUELEC)	19/06/2026	2 ans	5 ans	XOF	1 593 028 810

- La signature d'une convention de financement n'implique pas automatiquement le décaissement des fonds : elle déclenche l'engagement du bailleur et fixe les conditions dans lesquelles les paiements pourront être effectués.
- Une fois la convention signée, le bénéficiaire doit introduire une demande de décaissement conforme aux modalités prévues dans la convention.
- Par conséquent, le cumul des montants de ce tableau ne constitue pas nécessairement l'encours de la dette associée à ces conventions. Les montants effectivement décaissés, qui déterminent l'encours de la dette, figureront dans les documents de reddition des comptes de l'exécution budgétaire.
- En cas de syndication, la banque Agent, agissant pour le compte des prêteurs au titre de la documentation juridique, figure sur la colonne « Bailleurs ».